

Témoignages

JOURNAL FONDÉ LE 5 MAI 1944 PAR LE DOCTEUR RAYMOND VERGÈS

N° 18291 - 71ÈME ANNÉE

Le chantier de la NRL porteur de graves risques environnementaux pour La Réunion : irresponsabilité ou tromperie

Importations de roches de Madagascar : le scandale sanitaire de la NRL



Maya Césari et Catherine Gaud.

Malgré tous les démentis faits à l'Alliance par la Région Réunion, des centaines de milliers de tonnes de roches seront bien importées de Madagascar. Le premier chargement est arrivé hier. Cela pose un grave problème de santé et fait courir d'importants risques environnementaux à La Réunion. Maya Césari et Catherine Gaud démontrent en effet que la méthode de nettoyage des roches n'apportent aucune garantie d'élimination de ces menaces.

L'Alliance a tenu hier une conférence de presse pour cibler sur un événement d'actualité qui montre l'aberration du chantier de la nouvelle route du littoral, avec des risques environnementaux pour La Réunion : « irresponsabilité ou tromperie ». C'est en effet hier qu'est arrivée une première barge de roches massives de Madagascar, arrivée dans l'urgence. Une arrivée dans l'urgence

qui pose question, car ces roches sont indispensables à l'approche de la saison cyclonique. Elle confirme toutes les mises en garde faites par l'Alliance depuis le début du projet. « On est à un tournant du chantier de la NRL, on est déjà face à un premier problème technique majeur », affirme Catherine Gaud. Pour mener à bien le projet de Didier Robert, il faut 18 millions de tonnes de roches, dont 9 millions de roches massives.

« Démonstration de ce que nous avançons »

« Dès le départ nous avons dit que le territoire de La Réunion ne pouvait pas alimenter le chantier, et que cela ne pouvait se faire sans atteinte grave à l'environnement », poursuit l'élue de l'Alliance. « Nous avons soulevé le problème des importations de roches, la Région avait démenti ce qu'elle appelait des

rumeurs ». « Malgré tous les démentis, la vérité a fini par se faire jour. C'est la démonstration de ce que nous avançons », ajoute-t-elle.

« Nous tenons à rappeler que dès l'évocation de l'idée d'importation de tonnes de roches massives, l'Alliance a alerté », précise Maya Césari. Depuis 2013, quand le CNPN a émis son avis extrêmement ferme, l'Alliance a multiplié les initiatives : communiqué, lettres au préfet... « Nous n'avons reçu aucune réponse. Nous avons aussi rencontré les représentants des ministres ».

Défaillance de l'attributaire du marché

Pour l'Alliance, cette arrivée de matériaux soulève plusieurs problèmes juridiques. Tout d'abord, la commission d'appel d'offres a attribué un marché à condition qu'il n'y ait pas d'importation de roches. Le schéma départemental des carrières a dû être modifié par le préfet car les matériaux ne sont pas suffisants. D'où l'idée des andains, mais ils n'ont pas les caractéristiques techniques pour résister à la houle.

Catherine Gaud rappelle que le Conseil national de protection de la nature, dans son avis de juin 2013, « a formellement prohibé tout recours à l'importation ». Or, 220000 tonnes de roches de Madagascar sont annoncées.

Ensuite, Maya Césari constate que cette décision est soi-disant dictée par le caractère urgent de l'action. Les échanges entre la Région et les services de l'État ont eu lieu à la fin du mois d'août. La Région a transmis un dossier le 21 octobre pour forcer la main à l'État. « Le rapport de l'État est très instructif, et l'autorisation du préfet datant du 12 novembre montre l'aveu formel que le groupement d'entreprises qui a eu le marché est dans la capacité de l'honorer dans les délais, dans l'enveloppe » car il a besoin de faire venir des roches d'ailleurs. « Cette question est essentielle. Le groupement est défaillant vis-à-vis du marché qui lui a été attribué. Cela pose la question de la mise en place du marché et de sa régularité ».

Cette demande de 220000 tonnes est justifiée par la nécessité de protéger les ouvrages à cause de la période cyclonique : « la configuration du chantier ne permet pas une tenue à la houle », indique le dossier. C'est l'aveu d'un manque total d'anticipation. Ce problème aurait dû être anticipé.

Il prévoit 4 à 5 mois de rotations de

barges, ce qui amène au mois de mars-avril. Les transports auront donc lieu en pleine période de cyclone. La conseillère régionale de l'Alliance indique que cette importation a été cachée à la population, « car nous soupçonnons qu'elle a été anticipée ce qui est extrêmement grave ».

Importation de microbes et virus

Le plus grave est sans doute le risque sanitaire. Car « le lavage des roches par l'eau de mer » est loin de garantir la stérilisation des matériaux, souligne Catherine Gaud. Elle rappelle que dans les hôpitaux, des précautions drastiques sont prises pour éviter les contaminations entre patients. C'est ce qui explique pourquoi le personnel soignant se lave soigneusement les mains avec une solution antiseptique entre chaque opération, et pas avec de l'eau de mer. C'est pourquoi le procédé de lavage des roches par de l'eau de mer avant leur arrivée à La Réunion est ridicule, et qui sait ce qu'ont transporté ces barges auparavant.

Se pose aussi la question de la qualité des contrôles, car c'est la Région Réunion qui en a la responsabilité tant à Madagascar qu'à l'arrivée à La Réunion. Dans cette affaire, la Région Réunion est juge et partie. Et comment contrôler à Madagascar ?

« Se servir chez les pauvres »

Catherine Gaud insiste aussi sur l'aspect humain : « à Madagascar, on est allé se servir chez les pauvres, on a pas pris en compte le respect de l'environnement à Madagascar, les Malgaches ont beaucoup moins de moyens pour défendre leur pays du pillage. Est-on certains que ceux qui travaillent sur le chantier sont-ils bien payés, quel est leur âge ? Ont-ils des congés ? On devrait s'assurer que ce qu'on exige pour nous soit exigé pour les autres ».

« Le risque d'importation de microbes est certain. On fait courir à notre île un risque majeur au niveau des espèces exotiques invasives, et même sanitaire ». Et de rappeler que le virus du prion, responsable de la maladie de la vache folle, reste des années dans la terre.

Alerte du syndicat des horticulteurs et pépiniéristes. L'arrêt préfectoral

révèle l'ampleur des risques encourus.

Qui paiera ce surcoût ?

Maya Césari affirme que « cette importation viole l'avis du CNPN », qui prohibait l'importation de roches alors même que cette éventualité ne figurait pas dans le dossier présenté à l'autorité environnementale. « La Région s'engageait en 2013 à ne pas recourir à l'importation de matériaux extérieurs. Elle ne respecte pas cet engagement. Le groupement s'était engagé à s'approvisionner sur l'île. Lorsqu'une clause essentielle d'un marché public n'est pas respectée, le maître d'ouvrage ne doit-il pas rendre des comptes à la population. Quel est le rôle de l'État dans ce dossier ? », interroge l'élue de l'Alliance.

Ces importations n'ont pas pu être anticipées dans le coût des travaux. À combien s'élèvent ces surcoûts ? Qui va payer ? La Région ? L'État ? L'attributaire du marché ?

Quel est la position de l'État ? Autant de questions à laquelle la Région Réunion ne répond toujours pas.

La Région Réunion a menti

« Les Réunionnais sont trompés, cela ouvre une brèche importante dans ce projet », indiquent les conseillères. « La vigilance doit être plus que jamais de notre devoir à tous. Nous n'avons cessé d'alerter et on se retrouve aujourd'hui dans l'impasse avec des solutions tout sauf satisfaisantes ».

« La Région et l'État doivent rendre des comptes aux Réunionnais, aux Français, à l'Union européenne », poursuit Maya Césari, « les transporteurs ont été roulés. On leur a promis que cette importation n'aurait pas lieu, ils sont aujourd'hui trompés ».

L'affaire de l'importation des roches malgaches « montre aux Réunionnais les mensonges dont la direction de la Région s'est rendue coupable. S'il fallait une preuve matérielle éclatante et massive, en voilà une », conclut Catherine Gaud.

M.M.

Édito

Premier effet de l'état d'urgence : interdiction de la Marche pour le climat

C'est sans doute la première conséquence de la prolongation probable de l'état d'urgence pour une durée de trois mois. Le gouvernement a décidé d'interdire la grande manifestation prévue par la société civile le 29 novembre à Paris, à la veille du début de la COP21. Cette mobilisation citoyenne a pour but de peser sur les négociations, en soulignant l'urgence d'un accord contraignant sur la réduction des émissions de gaz à effet de serre, et sur la solidarité pour le financement de l'adaptation au changement climatique.

Cette interdiction a été annoncée par le ministre des Affaires étrangères. En effet, la France a comme particularité de désigner le ministre des Affaires étrangères et pas celui de l'Ecologie et du développement durable pour présider une conférence sur le changement climatique. Voici la justification de l'annulation :

« La situation créée par les attentats odieux du 13 novembre et les investigations menées depuis imposent que les conditions de sécurité soient renforcées. Dans ce cadre, la totalité des manifestations organisées dans les espaces fermés et aisément sécurisables seront maintenues. En revanche, afin d'éviter tout risque supplémentaire, le gouvernement a décidé de ne pas autoriser les marches pour le climat prévues sur la voie publique à Paris et dans d'autres villes de France les 29 novembre et 12 décembre. »

Les ONG déplorent cette décision et re-

cherchent d'autres formes de mobilisation. Cette décision ne va pas dans le bon sens pour une réussite de la conférence de Paris sur le climat. Rappelons que dans ce type de conférence, il existe trois catégories de délégués : les États, les ONG et les médias. À Copenhague en 2009, les ONG avaient été expulsées de la conférence au moment de l'arrivée des chefs d'État et de gouvernement, pour des prétextes de sécurité. La conférence a échoué à un accord, ce qui a reporté tous les espoirs sur cette COP21 organisée à Paris.

L'annulation de toutes les marches pour le climat en France est-elle un préalable à de nouvelles restrictions ? La présence des ONG sera-t-elle garantie tout au long de la conférence et notamment lors du moment des négociations finales ?

Alors qu'une étude de la NOAA vient de confirmer que 2015 est l'année la plus chaude jamais mesurée, l'accord contraignant sur le climat est plus que jamais nécessaire. Les organisateurs de la COP21 devraient donc tout faire pour soutenir le combat des ONG, car elles sont résolument du côté du développement durable.

J.B.

Témoignages

Fondé le 5 mai 1944 par le Dr Raymond Vergés
71^e année
Directeurs de publication :
1944-1947 : Roger Bourdageau ; 1947 - 1957 : Raymond Vergés ; 1957 - 1964 : Paul Vergés ; 1964 - 1974 : Bruny Payet ; 1974 - 1977 : Jean Simon Mounoussany Amourdom ; 1977 - 1991 : Jacques Sarpédon ; 1991- 2008 : Jean-Marcel Courteaud
2008 - 2015 : Jean-Max Hoarau
2015 : Ginette Sinapin

6 rue du général Émile Rolland
B.P. 1016 97828 Le Port CEDEX
Rédaction
TÉL. : 0262 55 21 21 - FAX: 0262 55 21 29
E-mail : redaction@temoignages.re
SITE web : www.temoignages.re
Administration
TÉL. : 0262 55 21 21 - FAX: 0262 55 21 23
E-mail Avis, Abonnement : avis@temoignages.re
E-mail Publicité : publicite@temoignages.re

Appel au rassemblement face à une situation nouvelle

Le PCR et les suites des attentats

Le Parti communiste réunionnais souligne que l'entrée en guerre de la France entraîne une situation totalement nouvelle dont il est important de tirer les enseignements. Le PCR appelle donc les partis et les collectivités à se réunir pour faire des propositions qui unissent les Réunionnais. Il appelle également à puiser dans les atouts de La Réunion pour éviter les divisions et donne sa position sur l'état d'urgence.



Dimanche dernier, hommage à Saint-Denis aux victimes des attentats de Paris.

Vendredi 13 novembre, la France a été la cible d'attentats meurtriers. L'ampleur du nombre de victimes et la méthode employée sont inédites, tout comme les auteurs. Ces derniers se sont appuyés sur la structure d'un État, Daech, contre lequel la France se déclare en guerre. Les mesures annoncées par François Hollande lors du Congrès des sénateurs et députés montrent que cette guerre s'inscrit dans la durée, François Hollande n'a pas fixé de limite. La crise ne pourra pas se régler par une vague de bombardements en Syrie. Son origine est plus profonde, c'est un héritage de la colonisation et des inégalités produites par le système. Le PCR pense que cette nouvelle forme de guerre se perpétuera pendant de nombreuses années.

Les mesures présentées par le président de la République remettent tout en cause à La Réunion, car les Réunionnais devront contribuer aux dépenses de guerre. Comme elles s'inscrivent dans la durée, elles ap-

portent un démenti à toutes les promesses de créations de dizaines de milliers d'emplois ou de logements écrites par des candidats dans leurs programmes. Une situation nouvelle est créée, nous invitons les Réunionnais à se rassembler pour discuter d'urgence ensemble des mesures à prendre dans un territoire jugé socialement « hors normes ».

Le gouvernement a choisi d'étendre à La Réunion l'état d'urgence. Cette situation sera aussi durable. Elle signifie une restriction des libertés pour une longue période. À La Réunion, la conquête des libertés publiques est le résultat de longues luttes. Des militants communistes ont donné leur vie pour que ces libertés soient respectées. Aujourd'hui encore, ce combat reste toujours d'actualité, comme le rappelle le climat de répression permanent subi par des travailleurs employés en contrat précaire dans certaines collectivités.

L'état d'urgence autorise des per-

quisitions sans autorisation d'un juge, tout comme il donne la possibilité à l'administration d'enfermer sans jugement des citoyens.

De plus, nous constatons que l'application de cet état d'urgence s'accompagne de propos inadmissibles tenus par des élus et des candidats aux élections régionales. Nous estimons qu'il n'y a pas à La Réunion de « nid infectieux », pas plus qu'il faille « nettoyer » quoi que soit dans notre pays. Ce n'est pas le moment de diviser, il faut unir.

Ces déclarations doivent être fermement condamnées comme autant d'appels à la haine.

Le PCR appelle les Réunionnais à trouver chez eux les moyens de ne pas laisser se développer les formes d'expression les plus extrêmes.

Au contraire, nous pouvons nous appuyer sur ce qui a été créé à La Réunion, c'est le Groupe de dialogue interreligieux. À l'heure où des « phénomènes de radicalisation » et la nécessité d'un « état d'urgence » pour y répondre sont mis en avant, nous avons une alternative.

Le Groupe de dialogue interreligieux montre qu'il est possible de créer un dialogue permanent entre les représentants des différentes religions dans un pays comme le nôtre, c'est un exemple exceptionnel dans le monde.

Plus que jamais, il faut régler les mesures d'urgence sociale qui sont à la base de la cohésion de la société réunionnaise.

Le PCR demande aux collectivités et aux partis politiques de se réunir pour tirer les conséquences de l'entrée en guerre et faire des propositions pour unir les Réunionnais. Fait au Port, ce jeudi 19 novembre 2015,

Bureau de Presse du PCR

Hommage de l'Alliance aux victimes des attentats de Paris

Maya Césari et Catherine Gaud ont présenté leurs condoléances aux victimes des attentats et ont indiqué que les conséquences de ces actes auront un impact à La Réunion.

Catherine Gaud et Maya Césari ont tout d'abord rendu hommage aux victimes des attentats du 13 novembre à Paris, en présentant leurs condoléances. Elles soulignent que ce drame aura d'importantes conséquences avec beaucoup d'argent fléchés sur l'armée, police, douanes. D'où une diminution très

probable de ce qui sera alloué aux collectivités. Ceci rend d'autant plus crucial le choix de l'orientation des crédits qui seront de moins en moins importants.

Catherine Gaud note que certaines mesures et certaines attitudes sont limites. « Il faut prôner le vivre ensemble et ne pas désigner l'autre

comme un ennemi potentiel. Il faut constamment le répéter », déclare-t-elle, « il faut savoir dialoguer, rappeler que la religion musulmane est très tolérante ». Il est donc très important de montrer nos valeurs à La Réunion.

L'Assemblée nationale adopte la loi sur l'état d'urgence

551 voix pour et 6 contre : l'Assemblée nationale a adopté le projet de loi prolongeant de trois mois l'état d'urgence. Ce texte comporte des adaptations de la loi de 1955 au sujet de l'assignation à résidence et limite les perquisitions au « strict nécessaire ». Le texte supprime le contrôle de la presse, des radios, des cinémas et des théâtres. Il donne la possibilité d'accéder et de copier le contenu des téléphones et ordinateurs durant les perquisitions. Les 6 opposants au texte sont trois députés du groupe socialiste et trois écologistes.

Dans son discours devant le Congrès, François Hollande a proposé de prolonger de trois mois l'état d'urgence décrété pour une durée de 12 jours maximum. Il avait aussi annoncé vouloir adapter ce texte datant de 1955, en prenant en compte les évolutions technologiques. Cela impliquait donc un vote favorable des députés et des sénateurs.

Ce jeudi, l'Assemblée nationale avait donc ce texte à l'ordre du jour. Les députés ont adopté le projet de loi prorogeant à 3 mois l'état d'urgence. 6 députés ont voté contre : 3 membres du groupe socialiste et 3 du groupe écologiste.

La loi prévoit des perquisitions à n'importe quelle heure du jour et de la nuit à l'exception des lieux de travail des parlementaires, des avocats et des journalistes, en fixant des limites.

Selon l'exposé des motifs, « l'article 3 permet de limiter le recours aux mesures particulières qu'autorise l'état d'urgence au strict nécessaire, en permettant au Gouvernement d'y mettre fin par décret en conseil des ministres avant

l'expiration de ce délai. En ce cas, il est rendu compte au Parlement ». Autrement dit, les perquisitions décidées par l'administration ne peuvent avoir lieu que « lorsqu'il existe des raisons sérieuses de penser que ce lieu est fréquenté par une personne dont le comportement constitue une menace pour la sécurité et l'ordre publics ». Le Procureur devra être prévenu de ces actes, et un compte-rendu devra lui être adressé.

Le même article 3 ouvre la possibilité à l'administration de fouiller et copier le contenu d'ordinateurs et de téléphones mobiles au cours des perquisitions : « il peut être accédé, par un système informatique ou un équipement terminal présent sur les lieux où se déroule la perquisition, à des données stockées dans ledit système ou équipement ou dans un autre système informatique ou équipement terminal, dès lors que ces données sont accessibles à partir du système initial ou disponibles pour le système initial. Les données auxquelles il aura été possible d'accéder dans les conditions prévues par le présent article peuvent être

copiées sur tout support ».

L'état d'urgence permet d'assigner des personnes à résidence sans décision d'un juge. Le projet de loi permet « des escortes vers les lieux d'assignation à résidence, une obligation de pointage, la possibilité de restituer passeport et documents d'identité, ou l'interdiction de se trouver en relation avec des personnes désignées. » Cette mesure vise une personne « à l'égard de laquelle il existe des raisons sérieuses de penser que son comportement constitue une menace pour la sécurité et l'ordre publics ». Le recours contre une telle décision est possible devant un juge.

Dernier point, la loi sur l'application de l'état d'urgence « supprime la possibilité de prendre des mesures assurant le contrôle de la presse et des publications de toute nature, ainsi que celui des émissions radio-phoniques, des projections cinématographiques et des représentations théâtrales ».

Après son adoption par l'Assemblée nationale, le texte sera ce vendredi à l'ordre du jour du Sénat.

De nombreux morts chaque année

OMS : protéger la santé contre les effets du changement climatique

Avec la Conférence climatique de l'ONU (COP21) qui démarre ses travaux à Paris dans moins de deux semaines, l'Organisation mondiale de la santé (OMS) a déclaré mercredi que le changement climatique a déjà été à l'origine de dizaines de milliers de morts chaque année et a appelé les pays à prendre des mesures fortes pour résoudre la question.

Dans un communiqué, l'OMS a attribué les décès de dizaines de milliers de personnes chaque année à l'évolution des modèles de la maladie vers les événements météorologiques extrêmes, comme les vagues de chaleur et les inondations et la dégradation de la qualité de l'air, des vivres et de l'eau ainsi que de l'assainissement.

« La prochaine Conférence sur le changement climatique des Nations unies (COP21) à Paris offre au monde une occasion importante pour atteindre non seulement un ac-

cord climatique international fort, mais aussi pour protéger la santé des générations actuelles et futures », a-t-elle indiqué.

En 2012, l'agence de santé des Nations unies a estimé à 7 millions de personnes mortes de maladies liées à la pollution atmosphérique, ce qui en fait le plus grand risque pour la santé de l'environnement unique au monde.

L'OMS a également prédit que le changement climatique pourrait causer 25.000 décès supplémentaires par année du paludisme, de la

diarrhée, du stress thermique et de la sous-alimentation entre 2030 et 2050.

Les enfants, les femmes et les pauvres dans les pays à faible revenu seront les plus vulnérables et les plus touchés, élargissant les écarts de santé.

Soulignant que les moyens de lutter contre le changement climatique sont déjà connus et bien documentés, l'OMS a déclaré qu'ils peuvent apporter des gains de santé importants.

Conséquence de la sécheresse

Plus de 8 millions de personnes risquent la famine en Ethiopie

Avec l'Ethiopie qui connaît sa pire sécheresse depuis des décennies, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) a signalé l'aggravation de l'insécurité alimentaire et l'émaciation sévère, ainsi qu'une mortalité inhabituelle du bétail.

Dans un récent rapport, la FAO a averti que la grave sécheresse entraînée par le phénomène El Nino, a non seulement causé des pertes de bétail, en particulier dans les zones pastorales, mais elle a aussi détérioré les conditions de sécurité alimentaire en raison de l'insécurité alimentaire des personnes qui a presque doublé entre les mois d'août et octobre de cette année.

Alors que les prix des céréales ont chuté ces derniers mois grâce aux stocks de report de l'année précédente, le rapport a indiqué la flambée des prix des produits laitiers et les légumes, en raison de l'inflation alimentaire.

Pendant ce temps, le Secrétaire gé-

néral adjoint aux affaires humanitaires et Coordonnateur des secours d'urgence, M. Stephen O'Brien, a déclaré : « Une réponse rapide à l'urgence est critique. Si nous ne réagissons pas aujourd'hui, nous serons confrontés à une situation encore plus grave demain, avec des besoins plus vastes en 2016 ».

« Ce financement d'urgence sera fourni au Programme alimentaire mondial des Nations Unies (PAM), pour soutenir quelque 1,37 million d'Ethiopiens avec de la nourriture et de fournir des suppléments nutritionnels spécialisés pour 164.000 femmes et enfants souffrant de malnutrition ».

Selon le gouvernement éthiopien, quelque 8,2 millions de personnes ont actuellement besoin d'une aide

alimentaire d'urgence – jusqu'à près de 3 fois supérieur par rapport à l'année dernière, et le nombre doublera probablement au début de l'année 2016.

Les contributions du pool des donateurs du CERF sont versées dans un fonds unique afin que l'argent soit disponible pour commencer ou poursuivre le travail de secours d'urgence partout dans le monde.

Depuis sa création en 2006, 125 États membres de l'ONU et des dizaines de donateurs du secteur privé et des gouvernements régionaux ont contribué au Fonds.

En 2015, CERF a alloué plus de 27 millions de dollars américains pour soutenir les opérations humanitaires en Ethiopie.

Billet philosophique

Kansa la filo dann lékol La Rényon ?

On peut voir, lire et entendre énormément de commentaires et autres réactions à La Réunion, en France comme dans le monde entier suite aux attentats terroristes de vendredi dernier à Paris. On y trouve le pire comme le meilleur en termes de réflexions sur cet événement tragique qui va marquer l'histoire internationale et, pour l'instant, il est difficile de dire quels enseignements on va en tirer. D'où quelques questions parmi d'autres que nos pouvons nous poser...



Le dépôt de gerbes dimanche dernier sur le parvis des Droits de l'Homme à Saint-Denis en hommage aux victimes des attentats meurtriers de vendredi à Paris. (photo A.D.)

Pour commencer, on peut se demander s'il n'y a pas une part d'hypocrisie chez certains responsables politiques ayant exprimé leur solidarité avec les victimes de ces crimes horribles en France le 13 novembre dernier. En effet, ne devons-nous pas déplorer les contradictions entre les belles paroles de ces personnes et leurs actes en tant que détenteurs de pouvoirs ?

Dans cet esprit, on peut s'interroger sur la contradiction entre leurs discours et leur refus de s'attaquer aux causes fondamentales du terrorisme dans le monde, comme le demandait la Ligue des Droits de l'Homme à La Réunion lors de son rassemblement du dimanche 15 no-

vembre sur le parvis de Champ-Fleuri à Saint-Denis. Et parmi ces causes (la misère, les inégalités, l'exploitation de la classe ouvrière...), que font ces politicien(ne)s pour combattre la mondialisation capitaliste, à la source de tant de violences contre l'humanité ?

Kosa mi fé ?

On peut aussi se poser la question de savoir si la meilleure façon de faire la guerre à la guerre n'est pas de lutter pour la justice, le respect des droits humains et donc la paix, par la solidarité, l'union, la diploma-

tie, le dialogue, la recherche de l'entente. Autrement dit, est-on assez conscient que la non-violence passe notamment par la mobilisation contre la bêtise et la stupidité, au profit de l'intelligence, du bon sens, de la rationalité et de la sagesse ?

Pour aller dans ce sens, posons-nous les questions suivantes : quand je ne suis pas d'accord avec ma compagne, avec mes enfants, avec mes voisins, avec mes camarades, avec mes coéquipiers sportifs, avec mes co-adhérents associatifs, syndicaux, etc., kosa mi fé ? Je leur parle calmement, voire fraternellement, ou bien je pousse des coups de gueule, je m'énerve, je polémique avec eux sans les écouter et sans avoir d'échanges pour trouver une entente sur un projet commun ?

Lo sazanrézöneman

Voilà pourquoi nous devons réfléchir, comme l'ont dit plusieurs intervenants depuis une semaine, sur l'importance comme sur les voies et moyens de développer la culture de la paix, de la non-violence, du dialogue et donc de la fraternité. En particulier dans l'éducation.

D'où cette dernière question que nous inspire l'écrivain réunionnais Daniel Honoré dans son "Diksioner moféknèt" : comme le demande l'UNESCO à tous les États du monde, kosa i atann pou aprann nout marmay lo sazanrézöneman (la philosophie) dan nout lékol dopi la matèrnèl ? En effet, dit-il, « lo sazanrézöneman i èd viv »...

Roger Orlu

Oté

I di pa rogré i vien apré la mor ?

Par raport l'ékonomi La Rényon, kèl kozman, moin konm zot, ni antann lo pli souvan é pa arienk dopi zordi ? Ni antann dir bann koléktivité kisoï bann komine, kisoï bann kominoté d'komine, kisoï konsèy départmantal épi konsèy réjyonal lé plizanplis oblizé sèr sintir. L'arzan nana moins an moins – l'arzan ofisyèl, mi vé dir pars l'arzan i marsjh annsou, sa i mank pa ! Mii antann mèm d'isi d'laba in pé i di, talèr nora pi l'arzan pou pèy RSA, talèr désèrtènn koléktivité sar blizé déklar fayite.

Alor, sé l'èr pou dépansé ? Sé l'èr pou komann bann gran shantyé ? O sinonsa sé l'èr pou diminyé la dépans sansa l'èr po fé myé avèk moins ? Sé l'èr pou dépans sak ou nana é pa po dépans sak ou na poin, sé l'èr pou fé in zèstyon an bon pèr d'famiy . Sé pa l'èr pou zète l'arzan par la fènète ? Konm pou la NRL san savoir si sa i fini ar-pa an katédral kasé, konm in sorti d'rout pou 600 milyon l'éro an mod Bélo ? Lé ga, soi banna lé kouyon, soi zot i fé lo kouyon, soi lé dé an mèm tan... é nou ni doi pèy l'adisyon.

Lé ga, sak nana konfyans dann Paul Verges, ékout amoin bien : nout kamarad, an parmi bann pli saz dann La Rényon zordi la di , pou son par li sava vote pou Lebreton. Son konfyans lé bazé dsi la rézon é li invite anou pou fé konm li. Alors, alon fé konm li. Sar tro tar aprèsa pou rogréte – I di pa, rogré i vien apré la mor ?

Justin

« Kan la min lé tann, lo vant lé vide » - In kozman pou la rout

Ala in kozman i di lo pli vré, sirtou dann in tan bann bon métyé té métyé manyèl. Kan ou i fé in métyé manyèl ou i gingn diryon dan la min, out po i vien dir konm lo cuir . La min dir, ala konm lo sinbol in bon travayèr.donk, oplis ou na la min dir, oplis ou i travay é oplis ou i gingn la monaye. Sa lé près vré pars sak nana in bon kapital, li la pa bozoin éskint ali pou li gingn lo pikayon li vé gingné, épi ranpli son bouzaron konm k'i fo. Kosa zot i an pans ? Arien ditou ? Fé travay z'ot koko, fé bouy z'ot matyèr griz, zot va oir ké, rant-rant, tazantan nou lé dakor rantre nou.